

L'INFLUENCE DE LA MISSION DE PRODUCTIVITE DES EXPERTS- COMPTABLES D'AVRIL-MAI 1951 SUR L'INTRODUCTION DE LA CONSOLIDATION DES COMPTES EN FRANCE

Didier BENSADON, Doctorant en sciences de gestion
Université de Nantes
Centre de Recherche en Gestion de Nantes- Atlantique (CRGNA)
Faculté des sciences économiques et de gestion
Chemin de la Censive du Tertre BP 52 231
44 322 Nantes Cedex 3
Tel : (33) 02 40 14 17 48 Fax : (33) 02 40 14 17 49
Mail : didier.bensadon@laposte.net

Résumé :

Les premiers articles et ouvrages traitant de consolidation des comptes ont été publiés en France au milieu des années 1950 ; bien avant que les sociétés à la tête d'un groupe ne produisent et publient une information financière consolidée. La quasi-totalité de ces articles et ouvrages se réfère à une communication présentée en 1954 au congrès annuel de la Compagnie nationale des experts-comptables par François-Maurice Richard et Albert Veyrenc, respectivement Président et Président d'honneur de cet important syndicat d'experts-comptables. L'objet de cette recherche est de montrer l'influence directe de la mission de productivité des experts-comptables français aux Etats-Unis du printemps 1951 sur l'étude présentée par Richard et Veyrenc au congrès de la Compagnie nationale des experts-comptables organisé à Dijon en 1954.

Mots clés : histoire de la comptabilité – consolidation des comptes – mission de productivité

Abstract:

First articles and books treating of consolidated balance sheet are published in France in the middle of the 1950's; before that parent company do not produce and publish consolidated financial statements. The near total of these articles and books refers to a presentation submitted in 1954 at the annual congress of the *Compagnie nationale des experts-comptables* by François-Maurice Richard and Albert Veyrenc, respectively president and honorary president of the *Compagnie nationale des experts-comptables*. The aim of this research is to show the direct influence of the mission of productivity of the French auditors in the United States (spring 1951) on the presentation submitted by Richard and Veyrenc at the annual congress of the *Compagnie nationale des experts comptables* organized in Dijon in 1954.

Key words: Accounting history-consolidated financial statements-missions of productivity

INTRODUCTION

L'influence du modèle comptable anglo-saxon sur la production des états financiers est aujourd'hui évidente. Depuis que le règlement européen 1606/2002 a été adopté, les sociétés françaises qui font appel public à l'épargne sont désormais dans l'obligation de présenter leurs comptes consolidés en appliquant les normes IAS/IFRS. Les sociétés françaises non cotées, doivent quant à elles se référer à la réglementation comptable française (CRC 99-02), largement inspirée de la réglementation internationale.

L'objet de cette communication est de montrer que, bien avant que les groupes français ne commencent à publier des comptes consolidés, la réglementation américaine influençait déjà les réflexions des experts-comptables français sur le sujet. Les sociétés françaises à dimension internationale commencèrent à s'intéresser à la consolidation des comptes à partir du début des années 1960. La première à s'y être confrontée est la Compagnie Française des Pétroles, qui dès 1959 communique ses investissements consolidés à la *Chase Manhattan Bank*¹.

La société Pechiney dû également s'intéresser à la consolidation des comptes lorsque les dirigeants du groupe furent dans l'obligation de présenter une situation consolidée aux Américains pour boucler le financement du projet d'acquisition d'une importante filiale aux Etats-Unis en 1964 (Cailluet, 1995, p. 645). La publication des bilans consolidés dans les rapports annuels de ces sociétés n'interviendra qu'à la fin des années 1960.

En matière de consolidation des comptes en France, c'est l'étude pionnière de Richard et Veyrenc en 1954 qui initie la réflexion sur la question des bilans consolidés. Cette étude intitulée *Bilans consolidés, comptes de groupes d'entreprises* a été présentée au congrès annuel de la Compagnie nationale des experts-comptables² à Dijon en 1954. Elle aura une influence considérable sur la réflexion, alors balbutiante, de la profession comptable française en matière de consolidation.

Cette influence a été mesurée à partir de deux critères. D'une part, le nombre de citations de la communication de Richard et Veyrenc dans les articles publiés sur la consolidation entre 1954 et 1964. D'autre part, par la similitude des conclusions sur les thématiques abordées entre les publications et la communication. A propos du premier critère, la communication de Richard

¹ Archives CFP : 92.51/3, note sur les comptes consolidés, 12 mai 1959

² La Compagnie nationale des experts-comptables fut fondée en 1946 par Camille Evezard. Elle avait pour objet la défense collective des intérêts matériels et moraux des experts-comptables diplômés ou brevetés. Cette compagnie, très active pendant les années 1950, fusionnera en 1962 avec l'Institut Français des Experts-comptables (IFEC).

et Veyrenc est citée dans cinq des sept articles publiés sur le sujet³. Concernant le second critère, il y a de nombreuses similitudes entre les conclusions formulées par les deux experts-comptables français et celles des auteurs des articles ; qu'il s'agisse de la délimitation du périmètre de consolidation, de l'annulation des opérations réciproques et des profits internes, de la méthode de consolidation à utiliser ou de l'analyse de la différence entre la valeur mathématique et le coût d'acquisition des participations. Indubitablement, cette communication de Richard et Veyrenc a stimulé la réflexion des experts-comptables français intéressés par le sujet. Mais la question que l'on peut se poser est de savoir : où Richard et Veyrenc ont-ils eux-mêmes puisé leur inspiration ? A priori la réponse à cette question se trouve dans l'introduction de leur communication : « *Sans vouloir copier ce qui se fait à l'étranger, nous estimons que certaines notions de la technique de la consolidation des bilans méritent d'être transposées en France, et nous n'avons pas hésité à puiser largement à deux sources : l'excellent traité de comptabilité de W.A Paton : Accountants' Handbook et l'ouvrage anglais de notre confrère T. B. Robson : Consolidated and other group accounts* » (Richard et Veyrenc, 1954, p. 6). Mais ce qu'ils n'écrivent pas, c'est qu'ils ont participé trois ans auparavant à une mission de productivité organisée aux Etats-Unis en avril-mai 1951 par l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité. Cette mission intitulée *La comptabilité : facteur de productivité*, a permis à ces deux experts-comptables de découvrir de manière pratique de nombreuses techniques comptables, parmi lesquelles la consolidation des comptes.

Il est donc intéressant de revenir sur le rapport de cette mission de productivité pour chercher à mesurer les apports des deux experts-comptables français dans leur communication de 1954. Il ressort d'une lecture comparée du rapport de la mission de productivité et de la communication de Richard et Veyrenc que les similitudes sont nombreuses. En conséquence, l'influence de la mission de productivité des experts-comptables d'avril-mai 1951 a été déterminante dans la mise en place d'une réflexion en matière de consolidation des comptes en France, non pas à partir du rapport de mission, mais indirectement avec la communication

³ E. Archavlis (1954), « Les bilans consolidés », *Bulletin de la société de comptabilité de France*, n° 137, mai, pp. 69-83 ; B. Fain (1954), « Les comptes consolidés des sociétés apparentées », *Economie et comptabilité*, n°8, mai, pp. 55-96 ; A. Vène (1956), « Une solution séduisante : bilans de groupe ou bilans consolidés », *Le Monde*, 4 mars 1956 ; P. Charles et alii (1956), « Bilans consolidés (Généralités, stocks, cas concrets) », *Bulletin de la société de comptabilité de France*, n° 151, mai, pp. 85-112 ; M-O Guilbert (1959), « Un moyen d'information : la consolidation des bilans », *Revue des sociétés*, octobre, pp. 390-414 ; M Vanhaecke (1962), *Les groupes de sociétés*, Thèse de droit, Université de Paris, pp. 475-499, E. Snozzi (1963), « A propos de bilans consolidés », *Economie et Comptabilité*, n°61, mars 1963, pp. 3157-3166. Les publications dans lesquelles il n'y a aucune citation sont celles de Guilbert (1959) et Snozzi (1963).

de Richard et Veyrenc. Ainsi, avant même que les sociétés françaises à la tête d'un groupe ne commencent à publier des comptes consolidés (fin des années 1960), la littérature sur la question de la consolidation diffuse déjà durant les années 1950 la méthodologie anglo-saxonne.

Afin de mettre en évidence cette influence, la première partie de cette communication est destinée à présenter la mission de productivité des experts-comptables d'avril-mai 1951. La seconde partie montre combien sont importantes les similitudes entre les deux publications et propose quelques explications sur le rôle précurseur de cette communication dans l'introduction de la consolidation des comptes en France.

1 LA MISSION DE PRODUCTIVITE DES EXPERTS-COMPTABLES AUX ETATS-UNIS (AVRIL-MAI 1951)

1-1) A la recherche de la productivité

Les responsables américains des programmes du Plan Marshall s'inquiétaient du retard français très accusés par rapport à d'autres pays d'Europe occidentale. Ces responsables considéraient que les aides financières perdraient une grande partie de leur efficacité si la mentalité dans les usines ne changeait pas et si d'importants efforts dans l'organisation n'intervenaient pas. Pour cet objectif, les responsables américains conçoivent le principe de programmes d'information et de formation, et de visites destinées à montrer aux responsables français comment les choses se passent réellement dans les entreprises américaines. (Stoffaës, 1993, p. 757).

L'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité fut créée pour gérer l'intendance des programmes et reçut à cet effet les subventions du plan Marshall.

Ces missions ont permis à des ingénieurs, des chefs d'entreprises, des cadres et parfois des ouvriers de découvrir les modes de production et de gestion des entreprises américaines. Comme le souligne Boltanski (1981), *les missions de productivité se voulaient de façon explicite une entreprise de transformation de la société française dans son ensemble*. Pour y parvenir, pas moins de 300 missions regroupant plus de 3000 participants ont été organisées par l'AFAP entre 1949 et 1956. Ces missions furent très nombreuses en 1951-1952 puis leur nombre commença à décliner à partir de 1953 (Stoffaës, 1993, p. 758). Boulat (2002) souligne que les syndicats d'employés tout comme le patronat étaient divisés sur l'intérêt de ces missions de productivité. La CGT y était farouchement opposée car elle y voyait une

manifestation de l'impérialisme américain. D'autres syndicats de salariés étaient favorables à l'organisation de ces missions, à condition que le relèvement de la productivité se traduise par une hausse rapide du niveau de vie des ouvriers.

Du côté du patronat, les oppositions se révèlent également entre les franges modernistes et conservatrices qui n'apprécient guère ni les pressions accrues des syndicats ni l'importation de nouveaux rapports sociaux à l'américaine.

Trois catégories de missions furent mises en place. Celles qui étaient destinées aux dirigeants d'entreprises, aux cadres et aux syndicalistes duraient entre deux et trois semaines. Les missions techniques interprofessionnelles duraient environ douze semaines et regroupaient des ingénieurs, des cadres administratifs et des économistes qui cherchaient à comprendre et à analyser les causes de la productivité américaine. La dernière catégorie regroupait les missions de stagiaires en productivité, destinées aux jeunes ingénieurs et aux diplômés des grandes écoles (Hara, 2002, p. 171).

Hervé Joly (2002) a mis en évidence la composition sociologique de ces missions. Il en ressort que les missionnaires sont surtout des hommes et que les chefs d'entreprises familiales sont largement représentés alors que les dirigeants des grands groupes restent absents. Les ingénieurs des grandes écoles ne sont pas majoritaires, en fait ce sont surtout de jeunes techniciens impliqués dans des processus de production qui forment le lot le plus important des stagiaires en productivité.

Guigueno (2002) souligne que les missions de productivité ont marqué en profondeur l'esprit des participants, les rapports produits au retour des missions présentent certes des outils de gestion au service de la production et du management, mais ils insistent également sur le rôle du management sur la gestion des hommes.

Enfin, Crouzet (2002) précise que l'impact des missions a été très inégal. Ce qu'il retient surtout c'est le caractère pédagogique de ces missions auprès de ceux qui y avaient participé. Mais au-delà de la découverte des techniques de gestion, c'est la conversion à la théorie productiviste qui est le plus important. Ces missions participaient à un processus d'américanisation impliquant des relations importantes avec les entreprises américaines dont les stratégies et les pratiques des affaires étaient innovantes.

1-2 La mission de productivité des experts-comptables d'avril mai 1951

Le rôle des missions de productivité dans la diffusion de la méthode des coûts standard ou dans la redécouverte du contrôle budgétaire en France a déjà été analysé. Zimnovitch (1997) a

souligné le rôle considérable des missions de productivité dans la diffusion en France de cette technique comptable. En s'appuyant sur une analyse comparée de la littérature technique comptable (avant et après 1950), il a montré que les notions de coûts standard ne sont pleinement intégrées qu'à partir de 1950. L'analyse des cas du Centre de Préparation aux Affaires confirme ses conclusions. Alors que les cas traitant des prix standard ne sont cités qu'à deux reprises jusqu'en 1954, il dénombre neuf cas abordant la notion de coûts standard entre 1954 et 1960.

Berland (1999) s'intéresse, quant à lui, à la façon dont le contrôle budgétaire est abordé dans les missions de productivité. Il s'interroge sur la faible part accordée aux budgets dans le rapport de la mission de productivité des experts-comptables de 1951. En revanche, il souligne les développements plus longs consacrés au contrôle budgétaire dans le rapport de mission du secteur de la construction électrique (été 1949) et dans celui de la sidérurgie américaine (été 1955). Il n'attribue pas aux missions de productivité un rôle essentiel dans la diffusion du contrôle budgétaire, considérant que cette technique comptable se développe déjà depuis les années 1930 surtout grâce aux réseaux de relation, aux consultants et aux publications.

La mission de productivité des experts-comptables d'avril-mai 1951, qui dura six semaines, fut organisée conjointement par l'Administration de Coopération Economique, l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité et le Conseil Supérieur de l'Ordre National des experts-comptables et des comptables agréés. Cette mission, composée essentiellement d'experts-comptables⁴, a permis l'observation des pratiques américaines dans le domaine de la comptabilité et du contrôle de gestion.

C'est grâce à l'organisation de visites d'entreprises (une trentaine) et d'universités (Harvard, New-York, Buffalo et Louisville) que les experts-comptables ont pu appréhender concrètement *les clés du succès en matière de productivité*. Ils ont également écouté les conférences du professeur de management Peter Drucker et rencontré le directeur du *New-York Stock Exchange*. Cette mission visait à savoir de quelle manière, la comptabilité pouvait être un instrument de mesure et un facteur de productivité. C'est d'ailleurs sous ce titre que

⁴ Les quinze membres de cette mission de productivité sont : Amic André (Expert-comptable à Paris), Benoit Claude (Membre du Conseil supérieur de la comptabilité), Chenieux René (Expert-comptable à Paris), Dreyer Paul (Expert-comptable à Paris), Genot Louis (Expert-comptable à Marseille), Labourier Roger (Administrateur civil au Ministère des affaires économiques), Mazars Robert (Expert-comptable à Rouen), Murat Jean (Expert-comptable à Marseille), Noel Roger (Expert-comptable à Remiremont), Payer Maurice (Expert-comptable à Paris), Pila Pierre (Expert-comptable à Lyon), Pinel Robert (Expert-comptable à Toulouse), Recharde Louis (Expert-comptable à Niort), Richard François-Maurice (Expert-comptable à Paris), Veyrenc Albert (Expert-comptable à Paris))

fut publié le rapport final de la mission alors que le rapport préliminaire était intitulé : *La comptabilité au service de la productivité aux Etats-Unis*.

Comme les autres rapports des missions de productivité, l'aspect technique tient une place considérable, mais c'est également une nouvelle conception de l'Homme qui est mise en avant. A côté de l'utilisation des techniques de gestion, la prise en compte de la dimension humaine des salariés joue un rôle considérable dans cette quête de productivité. D'ailleurs ces considérations sont exposées dès le premier chapitre du rapport intitulé *les caractéristiques de l'entreprise moderne américaine*. C'est seulement après, que le rôle de la fonction comptable dans la direction des entreprises est souligné.

Durant les six semaines qu'a duré la mission des experts-comptables, ces derniers ont abordé différents sujets liés aux techniques de gestion. C'est d'abord le contrôle budgétaire qui est présenté, de façon brève il est vrai (5 pages) car les experts-comptables français connaissaient déjà dans les grandes lignes les avantages de cette technique de gestion. En effet, les publications spécialisées (en comptabilité) avaient permis un relais non négligeable auprès de la profession comptable libérale durant les années 1930 (Berland, 2002, p. 11). Sur les prix de revient et la comptabilité industrielle, les développements sont plus longs et portent essentiellement sur le contrôle des coûts. L'exposé se termine par l'établissement et le fonctionnement d'un système de prix de revient standard.

Concernant la comptabilité générale, l'accent est mis sur les renseignements qu'elle procure et sur les moyens d'y parvenir (plans et systèmes comptables, personnels, moyens matériels). L'organisation et la mécanographie sont présentées comme des moyens permettant d'accroître la productivité. Avant de présenter la profession d'expert-comptable aux Etats-Unis, les auteurs du rapport exposent l'origine du droit commercial dans ce pays et les structures juridiques des sociétés, suivent ensuite une présentation du *Stock Exchange Commission* et quelques notions sur la fiscalité américaine.

La présentation de la profession d'expert-comptable américain donne l'occasion aux auteurs du rapport d'insister sur les missions de ces derniers (contrôle externe, certification des bilans, conseil en fiscalité, conseil aux entreprises).

C'est ensuite la thématique de la communication financière qui est abordée avec une explication de l'utilité des rapports qu'une société est amenée à produire : le rapport mensuel au conseil d'administration, les rapports à la direction, le rapport annuel aux actionnaires. C'est sur le volet formation que le rapport de la mission de productivité s'achève. Il y est exposé le mode de fonctionnement de la *Business school* et la formation des experts-comptables.

Les différences de vues entre Américains et Français à propos de la comptabilité sont flagrantes. La comptabilité doit aider à la prise de décision ; elle ne doit en aucune manière se contenter d'être un système d'information destiné à enregistrer les données chiffrées. Comme aiment à le dire les auteurs du rapport :

« Dans ce pays où répétons-le le pouvoir d'achat de l'ouvrier est trois ou quatre fois supérieur à celui de l'ouvrier français grâce à une politique de hauts salaires, la comptabilité a perdu le caractère essentiellement historique qui lui est trop souvent dévolu chez nous, pour être, avant tout, l'instrument de bord qui sait à tout instant faire le point, la boussole qui oriente sans cesse le navire dans la bonne direction.

Promue au rang de fonction directoriale, la comptabilité doit s'évader de la sécheresse et de l'aridité des travaux courants pour se mêler à la vie palpitante des entreprises, participer à l'intégration harmonieuse des efforts humains, projeter le présent dans l'avenir, et s'élever, sur le plan social, à la sauvegarde et à l'amélioration des moyens matériels de la vie. » (OECCA & AFAP, 1952, p. 331).

C'est dans la partie consacrée à la comptabilité générale que sont évoquées les questions relatives aux comptes consolidés.

1-3) La consolidation des comptes dans le rapport de mission de productivité des experts-comptables (Avril-mai 1951)

Sur les 330 pages de ce rapport, une dizaine porte sur la consolidation des comptes. Les auteurs précisent tout d'abord que les comptes consolidés :

- reflètent avant tout la situation d'une entité économique au lieu de refléter celle d'une entité juridique ;
- doivent être distingués de ceux de la société mère ;
- sont très répandus dans les pays anglo-saxons.

C'est ensuite la réglementation des bilans consolidés aux Etats-Unis qui est exposée. La technique de la consolidation des comptes s'est d'abord développée aux Etats-Unis au début du XXe siècle. L'apparition de cette technique comptable est liée à l'ampleur du phénomène de concentration économique qui caractérise alors les Etats-Unis. La législation anti-trust (Sherman Act) mise en place par le gouvernement visait à assainir la vie des affaires et la consolidation semblait alors être la technique comptable adaptée la mieux adaptée à ce projet. Les premières sociétés qui établirent des comptes consolidés furent dès 1902, US Steel Corporation, US Rubber Company et Eastman Kodak Company. Mais c'est le krach boursier de 1929 qui conduisit à la généralisation de la pratique de la consolidation des comptes. En

effet, en 1933 la *Stock Exchange Commission* rendait obligatoire la publication de comptes consolidés établis en conformité avec l'article IV de la *Regulation S-X*. Cette réglementation stipulait que :

- 1) *Les comptes consolidés doivent faire apparaître la situation financière et le résultat des opérations de la société mère et de ses filiales.*
- 2) *Seules les sociétés dans lesquelles la société possède directement ou indirectement plus de 50% des actions donnant droit de vote, doivent y être comprises.*
- 3) *Les comptes consolidés peuvent être établis à partir des comptes des filiales arrêtés à des dates différentes à condition que :*
 - i. *Les différences entre les dates d'arrêtés de comptes n'excèdent pas 93 jours ;*
 - ii. *Les dates d'arrêté de comptes de chaque filiale soient indiquées expressément ;*
 - iii. *Les nécessités de ces différences de dates soient expliquées ;*
 - iv. *Les transactions intervenues entre les dates d'arrêtés de comptes de certaines des filiales et la date d'arrêté du bilan consolidé soient clairement indiquées et que soit expliquée la façon dont il en a été fait état ;*
- 4) *Il est possible d'exclure de l'intégration certaines filiales dont la mère possède la majorité à condition que les raisons de cette exception soient expliquées ;*
- 5) *Doivent faire l'objet de rapprochements et être expliquées, les différences entre :*
 - i. *les valeurs auxquelles les investissements dans les filiales sont inscrits dans les livres de la mère,*
 - ii. *les valeurs des droits de la mère dans les actifs nets des filiales,*
- 6) *Doivent faire l'objet de rapprochements les différences entre :*
 - i. *les dividendes reçus des filiales non intégrés dans le bilan consolidé,*
 - ii. *les gains de ces filiales,*
- 7) *La quote-part des associés minoritaires dans le capital, les réserves et les résultats doit être apparente ;*
- 8) *Les comptes et les transactions entre sociétés du groupe, doivent en principe être éliminés ou sinon la façon dont on les a traités et les raisons de ce traitement doivent être expliquées. (OECCA & AFAP, 1952, p. 129)*

L'exposé de la technique de la consolidation se poursuit avec l'analyse des questions techniques.

131 Questions techniques

1311 - Le périmètre de consolidation

Pour pouvoir intégrer une société dans le périmètre de consolidation, il faut pouvoir répondre à deux questions :

- *Jusqu'à quel point les comptes des sociétés filiales sujettes à un même contrôle financier doivent ils être inclus ?*
- *Le groupe peut-il être considéré comme une exploitation unique ?*

Le *contrôle financier* se vérifie dès lors que la société mère a la possibilité de nommer la majorité des membres du conseil d'administration. Quand à la question de savoir si le groupe peut-être considéré comme une exploitation unique, il faut déterminer si la filiale est soumise à un contrôle financier unique et si toutes les filiales du groupe ont des intérêts économiques communs, notamment en intégrant les activités entre elles. Cet examen conduit alors à exclure :

- Les filiales dont les opérations n'ont pas de rapport avec celles de la mère ou de l'une des autres filiales.
- Les filiales qui sont destinées à être vendues ;
- Les sociétés dont le contrôle n'existe que temporairement ;
- Les filiales dont les dates d'arrêtés de comptes diffèrent de ceux de la société mère ;
- Les filiales de certains pays étrangers à restriction de change ;
- Les filiales dont le contrôle a été obtenu pour un prix hors de proportion avec la valeur de l'affaire.

Pour toutes ces filiales, les auteurs du rapport conseillent d'établir à côté du bilan consolidé, une liste mentionnant les comptes des sociétés non comprises dans la consolidation en indiquant pour chacune d'elles le nombre d'actions possédées par la société mère.

C'est ensuite la technique d'intégration des bilans qui est exposée.

1312- La méthode de consolidation

Une seule méthode de consolidation est présentée. Elle n'a pas d'appellation précise mais elle se rapproche de l'actuelle intégration globale. Elle consiste à :

- 1) *Eliminer les comptes de la société-mère où sont inscrits les investissements dans les filiales, et inclure à leur place l'actif et le passif de la filiale ;*
- 2) *Annuler les comptes entre sociétés qui reflètent l'existence des situations débitrices et créditrices entre les diverses sociétés du groupe ;*

- 3) Répartir l'actif net du bilan fusionné entre : le groupe majoritaire possédant le contrôle de l'ensemble, et le groupe minoritaire ;
- 4) Reclassez tous les comptes de tous les bilans en bloquant les postes de même nature afin de présenter le bilan unique (OECCA & AFAP, 1952, p. 130)

La justification de la présence du « groupe minoritaire » par les auteurs est surprenante. Les divergences de vues entre actionnaires minoritaires et majoritaires en est la principale motivation. Ils considèrent que la présence du groupe minoritaire au passif du bilan consolidé doit permettre d'apaiser ce qu'ils qualifient comme un conflit.

« Pour les actionnaires majoritaires, les ventes entre sociétés du groupe constituent un transfert interne et en aucune manière un profit réel. Au contraire, pour l'actionnaire minoritaire, qu'il s'agisse d'une vente interne ou externe, chacune génère un profit. C'est la raison pour laquelle il faut distinguer la part qui revient au groupe minoritaire » (OECCA & AFAP, 1952, p 131).

1313 – Questions diverses

Quatre questions techniques attirent l'attention des experts-comptables français :

- 1) La différence entre la valeur mathématique des titres de la filiale et la valeur au bilan des titres de participation - *Goodwill* ;
- 2) L'annulation des profits inclus dans les stocks ;
- 3) Les participations réciproques ;
- 4) Les filiales ayant elles-mêmes des filiales.

Pour le traitement de la différence entre la valeur mathématique des titres de la filiale et la valeur au bilan des titres de participation, les auteurs préconisent d'inscrire les titres de participation à l'actif du bilan consolidé, non pas pour le prix d'acquisition, mais sous deux rubriques distinctes : la valeur mathématique et le *Goodwill*. Pour les exercices suivants, il convient de :

- soit de laisser les titres à leur valeur d'acquisition et l'intégration fera alors apparaître une différence qui sera portée à un compte de réserves ;
- soit de faire varier chaque année la valeur mathématique pour tenir compte des résultats de la filiale.

Concernant les bénéfices réalisés entre sociétés sur marchandises en stock, ils préconisent la solution suivante :

« Il faut ramener la valeur de ces marchandises à leur prix de revient dans la société productrice, de façon à éliminer le bénéfice de la société vendeuse non réalisé par le groupe. Si l'on néglige les intérêts des actionnaires minoritaires de la société vendeuse, on peut éliminer purement et simplement tout le bénéfice

compris dans le stock de la société acheteuse. Mais si on veut calculer exactement les intérêts des minoritaires, il est nécessaire de ne réduire le stock que de la quote part du bénéfice qu'il contient revenant au groupe majoritaire » (OECCA & AFAP, 1952, p. 133).

Pour les participations réciproques, il faut faire l'intégration comme s'il n'y avait pas de réciprocité, puis éliminer les titres de la société se retrouvant dans son actif par diminution du capital.

Enfin, le cas des filiales détenant des filiales est traité de deux façons :

- soit procéder à une première intégration des sous-filiales et de la filiale, puis procéder ensuite à une deuxième intégration de ces filiales.
- soit procéder directement à une seule intégration par application aux patrimoines des sous-filiales du pourcentage détenu par le holding dans celles-ci.

Bien que la terminologie ne soit pas encore établie, il s'agit d'une intégration par paliers et d'une intégration directe.

L'intégration des comptes d'exploitation et de pertes et profits permet de faire apparaître, le résultat des opérations des différentes sociétés avec les tiers extérieurs au groupe. Avant de conclure, les auteurs du rapport rappellent que les comptes consolidés ont le mérite de donner une vue d'ensemble de la situation financière d'un groupe de sociétés, alors que l'étude des bilans de chacune des sociétés du groupe n'en donnerait qu'une idée tout à fait inexacte. A ce titre il précise qu' : « *on peut souhaiter que l'usage [des bilans consolidés] s'en répande en France.* » (OECCA & AFAP, 1952, p. 133)

La partie consacrée à la consolidation des bilans s'achève sur l'exemple du bilan et du compte de résultat consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 1949 et 1950 de l'emblématique *General Motors*. Une application numérique très simple, tirée d'A.W Paton *Accountants' handbook*, illustre les principes de consolidation.

Même si de nombreuses questions techniques ne sont pas abordées, cette présentation du bilan et du compte de résultat consolidés nous renseigne sur l'essentiel. Elle permet de présenter la réglementation de la consolidation dans des pays où cette technique est largement utilisée ; elle permet également de présenter une méthode de consolidation et d'analyser certains points techniques. Implicitement la seule méthode de consolidation admise est, même si le nom n'est pas encore évoqué, celle de l'intégration globale.

Ce rapport sur la mission de productivité n'a pas immédiatement suscité un intérêt considérable sur la question de la consolidation. Seulement deux articles ont été publiés entre 1951 et 1954 (date de la communication de Richard et Veyrenc). L'un en 1952 par P-J Dreyer

dans *la Semaine juridique*, l'autre en 1953 est un article anonyme publié dans la revue *Economie et comptabilité*. Le lien entre l'article de Dreyer et le rapport de la mission de productivité est évident car, à peu de chose près, les deux textes sont rigoureusement identiques. Cette proximité peut s'expliquer dans la mesure où Dreyer faisait partie de la mission de productivité. L'article publié dans *Economie et comptabilité* n'a pas de lien direct avec le rapport de la mission de productivité, mais avec le premier congrès de *l'Union des Experts-comptables européens* organisé à Florence en 1953. Cet article correspond en fait à une définition du bilan consolidé, définition issue des travaux de la commission de lexicologie du congrès international de comptabilité.

Le conseil d'administration de la Compagnie nationale des experts-comptables souhaitait aborder un thème novateur pour son VIII^e congrès annuel⁵. Après quelques hésitations en raison du caractère éloigné des préoccupations quotidiennes des experts-comptables, le choix fut finalement porté sur les bilans consolidés. C'est à cette occasion que Richard et Veyrenc, qui faisaient tout deux partie de l'élite de la profession comptable libérale présentèrent la communication intitulée : *Bilans consolidés, comptes de groupes d'entreprises*. Intéressons-nous désormais à ce texte pour identifier les similitudes avec le rapport de la mission de productivité ; mais également pour aborder les éventuels apports des deux experts-comptables français.

⁵ A chaque congrès annuel de la Compagnie nationale des experts-comptables était présentée une étude qui concernait les préoccupations quotidiennes des professionnels libéraux. La liste qui suit montre pour chaque année, le lieu et le titre de l'étude présentée : 1947-Tours, L'étude des honoraires ; 1948-Strasbourg, L'expert-comptable et le chef d'entreprise ; 1949-Lille, Etude sur la responsabilité de l'expert-comptable ; 1950-Marseille, Introduction à une doctrine de l'expertise comptable, suivie d'un essai de doctrine en matière de vérification et surveillance des comptabilités, 1951-Bordeaux, La Formation professionnelle de l'expert-comptable ; 1952-Nancy, Pas d'étude présentée, 1953- Saint-Étienne, L'Exercice du mandat de commissaire aux comptes.

2 LA COMMUNICATION DE RICHARD ET VEYRENC AU CONGRES ANNUEL DE LA COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS-COMPTABLES (CNEC) EN 1954 : REPLIQUE DE LA MISSION DE PRODUCTIVITE DE 1951.

2-1) La Compagnie Nationale des experts-comptables : tribune de Richard et Veyrenc

La CNEC fut créée en 1946 sous le signe de la solidarité et de l'amitié entre les experts-comptables. Elle a rapidement pris, sur le plan national, une place et une activité de premier ordre. L'article 3 des statuts de la CNEC précise l'objet de la Compagnie :

- resserrer les liens de confraternité entre ses membres ;
- contribuer, par des études de caractère comptables, juridique, économique et financier au développement de la profession d'expert-comptable ;
- formuler les vœux particuliers des professionnels de la Compagnie et d'en poursuivre la réalisation ;
- gérer le cas échéant un organisme mutualiste de retraites.

La CNEC regroupait 26 sections régionales réparties sur tout le territoire national et dans les anciennes colonies. L'inscription au tableau de l'Ordre en qualité d'expert-comptable breveté ou diplômé était la condition *sine qua none* pour adhérer à la CNEC. Sur le plan moral la CNEC visait à développer l'amitié et la confraternité entre les membres de la compagnie. Sur le plan professionnel, l'activité de la CNEC s'orientait vers des études destinées à la défense et au développement de la profession, à l'amélioration de la doctrine et de la technique de l'expertise, au service des entreprises publiques et privées, à la formation professionnelle.

La compagnie défendait les intérêts moraux et matériels de la profession notamment en ce qui concerne les prérogatives de l'expert-comptable, l'accroissement de son champ d'activité, et le développement des missions susceptibles de lui être confiées sur le plan privé comme dans le domaine public, la responsabilité de l'expert. La CNEC était en liaison constante avec le Conseil supérieur de l'Ordre, les Conseils régionaux, le Conseil supérieur de la comptabilité près le Ministère de l'Economie nationale et la direction de l'enseignement technique. La compagnie entretenait aussi des relations de bonne confraternité avec les divers groupements professionnels et notamment avec la Chambre nationale des experts-comptables diplômés et l'Association nationale des experts-comptables stagiaires. Sur le plan international, la CNEC entretenait des relations culturelles avec de nombreux groupements étrangers (*American Institute of Accountants* à New York, *Institute of Chartered Accountants*, *Institute of costs*

and works Accountants de Londres⁶. En juillet 1962, la CNEC participe au mouvement de fusion des associations comptables professionnelles et fusionne avec l'IFEC.

La communication présentée au congrès de 1954 marque le point de départ d'une prise de conscience par les experts-comptables français des questions comptables liées au développement des groupes de sociétés. Les deux auteurs étaient connus de la profession comptable libérale⁷. Ils furent également les chefs de la mission de productivité des experts-comptables d'avril-mai 1951. A ce titre, l'influence de la mission de productivité sur la communication est évidente. Avant d'analyser le contenu de cette communication, intéressons-nous au message prophétique de la conclusion :

« Il faut impérativement introduire la consolidation en France, par la voie législative, il est nécessaire de réformer la loi du 24 juillet 1867 pour rendre obligatoire la présentation de comptes de groupes, que les organes répartiteurs ou directeurs du crédit : Le Conseil National du crédit, La Direction générale de l'escompte de la banque de France, Le crédit national, la Caisse des marchés devraient à chaque fois qu'un crédit est sollicité par un groupe exiger la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat consolidés.

Cette exigence devrait également être formulée par les comités de cotation en bourse, avant toute introduction. La France a 25 ans de retard dans la pratique ou la législation en matière de bilans consolidés, sur de nombreux pays, en particulier sur les pays anglo-saxons ; l'expérience poussée des autres pays doit lui faciliter la synthèse des doctrines existantes, travaux de synthèse auxquels les professionnels qualifiés de la comptabilité devraient participer de manière effective » (Richard et Veyrenc, 1954, p. 94).

Dans le chapitre introductif, les auteurs précisent les destinataires des comptes consolidés et l'objectif de la consolidation des comptes. Ces états financiers consolidés sont d'abord destinés aux banquiers, aux commanditaires et aux créanciers qui doivent avoir une vue d'ensemble des groupes d'entreprises avec lesquels ils traitent. Mais, toujours selon Richard et Veyrenc, les comptes consolidés peuvent servir utilement à la direction générale. L'objectif de la consolidation est clair : *« Le but des bilans consolidés est de montrer la situation financière et les résultats de l'ensemble d'un groupe d'entreprises juridiquement autonomes mais liées entre elles par des relations de société mère à filiales. Pour établir les bilans*

⁶ D'après : Veyrenc (1954), « Présentation de la CNEC », *Bulletin de la Compagnie nationale des experts-comptables, organisme syndical*, n° 74, p. 23.

⁷ Albert Veyrenc : Expert-comptable, Professeur à l'Ecole Centrale de Paris, membre du Conseil Supérieur de la Comptabilité (1946), Président d'honneur de la Compagnie nationale des experts-comptables (1954), Président de l'Ordre des experts-comptables et des comptables agréés (1955-1958) est notamment l'auteur chez Durassié d'un *Cours pratique de comptabilité* (30 éditions), d'un *Cours de commerce* (30 éditions) et d'un *Cours d'arithmétique commerciale* (16 éditions).

François-Maurice Richard : Expert-comptable, Président de la Compagnie nationale des experts-comptables (1954), Président de l'Ordre national des experts-comptables et des comptables agréés (1961-1964).

consolidés, on ne tient pas compte de l'entité juridique des diverses sociétés ou entreprises, chacune étant traitée, pour la consolidation, comme le serait un service, un atelier ou une succursale dans une entreprise (Richard et Veyrenc, 1954, p.8).

Ces derniers n'ont pas vocation à remplacer les comptes de la société mère. Ils viennent seulement en complément. Leur seul but est de présenter une information plus claire et plus complète que celle résultant, de la présentation des comptes de la société mère et de ses filiales. On retrouve ici les mêmes conclusions que celles qui figurent dans le rapport de la mission de productivité.

La communication se compose de six chapitres. Les quatre premiers présentent la technique de la consolidation, le cinquième est consacré à des applications, le dernier présente les réglementations américaines et anglaises en matière de comptes consolidés.

2-2) Le Périmètre de consolidation

Le premier chapitre est consacré au choix des filiales à incorporer dans la consolidation, l'expression « périmètre de consolidation » n'est pas encore utilisée mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Deux conditions doivent être réunies pour pouvoir établir un bilan consolidé. Il faut d'abord que la société mère détienne directement ou indirectement plus de 50% du capital de la filiale. Il faut également que l'activité des filiales soit assez proche de celle de la société mère.

Les exclusions sont clairement identifiées. Il s'agit des entreprises dont :

- la société mère détient moins de 50% des droits de vote ;
- l'activité est très différente de celle de la société mère ;
- la date de clôture est très éloignée de celle de la société mère ;
- le poids économique est relativement faible ;
- il est impossible ou pour lesquelles, il est extrêmement difficile de procéder à la consolidation des bilans en raison d'une guerre ou d'une mainmise d'un gouvernement.

Ce dernier cas est également valable pour les filiales en voie de liquidation et celles situées dans un pays à restriction de change. Concernant les filiales étrangères, la prudence encourage de ne pas les intégrer mais de les faire apparaître sous une rubrique spéciale intitulée : Participations à l'étranger. Le discours est quand même de limiter l'intégration des filiales dès lors que cela pose trop de problèmes. Il convient toutefois, selon les auteurs, d'informer les tiers sur la valeur de ces filiales dans des notes et annexes.

On retrouve donc sur la question du périmètre de consolidation, les deux conditions que les auteurs du rapport de la mission de productivité avaient énoncées (existence du contrôle financier et activité proche). Il en est de même pour les exclusions.

2-3) Méthode de consolidation des bilans et des comptes de résultats

Alors que Retail (1948), Chardonnet (1951) et Snozzi (1951) citent une méthode de consolidation qui correspond en tout point à celle de l'intégration proportionnelle ; Richard et Veyrenc se contentent seulement d'évoquer celle qui consiste à intégrer de façon globale la filiale et à faire ressortir les intérêts des actionnaires minoritaires. Cette méthode est présentée de la façon suivante :

1^{ère} étape : l'élimination dans le bilan de la société mère de la rubrique : participation dans les filiales.

2^{ème} étape : l'annulation pour l'ensemble des sociétés du groupe des comptes entre sociétés dits : comptes inter-sociétés ou inter-groupes.

3^{ème} étape : la valeur nette des filiales doit être répartie entre « participations majoritaires du groupe » « intérêts minoritaires ».

4^{ème} étape : présentation du bilan consolidé. (Richard et Veyrenc, 1954, p. 12)

On retrouve ici encore les mêmes quatre étapes que celles présentées dans le rapport de la mission de productivité. La similitude est totale lorsque l'on se penche sur l'application numérique et que l'on constate que celle présentée par Richard et Veyrenc et celle qui figure dans le rapport de la mission de productivité sont strictement identiques.

Les auteurs précisent que les intérêts minoritaires ne doivent pas être incorporés dans l'exigible car il ne s'agit pas de dettes. Ils doivent avoir une place distincte au passif du bilan. Ils proposent à ce sujet plusieurs appellations : actionnaires extérieurs dans les filiales, intérêts extérieurs dans les filiales, capital et réserves non détenues par le groupe, proportion du capital et réserves à attribuer à des actionnaires extérieurs au groupe.

2-4) La « Différence entre la valeur mathématique et le coût d'acquisition des participations »

Concernant l'écart entre la valeur mathématique de la participation et son prix d'acquisition. Les auteurs exposent là encore, la méthode préconisée dans le rapport de la mission de productivité. L'existence d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur mathématique se rencontre dès lors qu'un actif de la filiale est sous-évalué ou qu'un passif est surévalué. Les auteurs justifient cet écart lorsque la société mère a été dans l'obligation de surpayer la

participation, le fonds de commerce ou d'autres valeurs incorporelles qui ne figurent pas à l'actif de la filiale. Cet écart est analysé comme une nouvelle valeur incorporelle ou un complément de valeur incorporelle qui doit figurer à l'actif. Le traitement préconisé est repris de Montgomery :

« Quand le coût, pour la société mère, de la participation dans la filiale excède la proportion de la valeur nette comptable à la date d'acquisition, il est juste de faire figurer ce coût supplémentaire dans le bilan consolidé, dans une rubrique classée en tant que « valeur incorporelle de consolidation » ou, si les faits le justifient, en complément de valeur (à la consolidation) des valeurs corporelles ou incorporelles...il est juste que, dans tel cas, le bilan consolidé fasse ressortir nettement cette différence (de prix d'acquisition) et ne l'impute pas en déduction des comptes de réserves existants. » (Richard et Veyrenc, 1954, p. 18).

Cette différence doit apparaître à l'actif du bilan consolidé sur une ligne intitulée *Différence entre la valeur mathématique et le coût d'acquisition des participations* ou donner lieu à une réévaluation de chacun des postes de l'actif si l'origine de la sous évaluation est identifiée.

Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la valeur mathématique, la différence doit alors apparaître dans le même compte mais cette fois au passif du bilan. La raison d'un écart dans ce sens résulte principalement d'une rentabilité très faible de la filiale. Selon les auteurs, plus de trente appellations différentes existent dans les bilans américains pour désigner cette différence mais aucune ne semble réellement satisfaire les praticiens.

2-5) L'annulation des profits internes

Richard et Veyrenc relatent l'opposition entre auteurs américains sur l'élimination des profits inter-sociétés sur marchandises en stock. A la question de savoir s'il faut éliminer à hauteur du pourcentage de participation ou pour l'intégralité, ils citent deux auteurs américains et prennent position pour la première solution.

Pour Kohler : *« l'élimination totale est juste car le but du bilan consolidé est de montrer les actifs et passifs pour le montant pour lequel ils figureraient si les diverses entités juridiques composant le groupe consolidé étaient confondues en une seule » (Richard et Veyrenc, 1954, p. 22).* A contrario, pour Daniels : *« en matière de consolidation de bilan, les « intérêts minoritaires » sont considérés comme des « tiers », ce qui est exact du point de vue des actionnaires de la société mère, c'est-à-dire que les profits intersociétés ne doivent être*

éliminés que dans la limite des intérêts majoritaires » (Richard et Veyrenc, 1954, p. 22). Il y a également lieu d'éliminer les comptes intersociétés.

2-6) Règles d'établissement des comptes de résultats consolidés et procédure de travail

Les auteurs présentent le compte de résultat consolidé comme *un instrument de gestion permettant d'apprécier la rentabilité d'une holding pour un exercice donné*. Mais l'attention des lecteurs est attirée sur la politique de distribution des dividendes de la société mère que celle-ci pourrait imposer aux filiales. En effet, la part des dividendes dans les résultats de la société mère appelle à la plus grande prudence car une politique pernicieuse de distribution de dividendes peut fausser la perception du résultat de la société mère par l'actionnaire. Concernant les ventes, la logique est la même puisque le profit interne doit être annulé, seules doivent apparaître les ventes hors groupe.

Cette présentation de la technique de la consolidation s'achève sur la manière de construire le bilan consolidé. Richard et Veyrenc en dénombrent trois :

- le tableau horizontal qui laisse apparaître en tête de colonne les postes du bilan et chaque ligne est consacrée à une filiale ;
- le tableau vertical qui laisse apparaître en tête de colonne les filiales et chaque ligne est consacré à un poste du bilan ;
- le grand livre général de consolidation qui a la préférence des auteurs. Ce grand livre général de consolidation est tiré à partir d'un journal de consolidation dans lequel sont repris les comptes de la société mère et des filiales.

2-7) Une volonté didactique certaine

Cette étude de Richard et Veyrenc, s'achève avec la présentation de quatre cas. Le premier, tiré d'un manuel américain de comptabilité approfondie présente un cas de synthèse dans lequel sont abordés la question du choix des filiales, l'annulation des opérations réciproques et des profits internes sur stock et le calcul de « l'excédent du prix d'acquisition de la participation dans la filiale par rapport à la valeur comptable ».

Le second cas, intitulé la *Société des galeries du sud* est davantage orienté vers l'analyse financière. Le but de ce cas est de faire appréhender, à partir d'une batterie de ratios, les

différences qui existent entre une analyse financière basée sur les comptes de la société mère et une analyse qui porte sur les comptes consolidés du groupe.

Les ratios étudiés portent sur la trésorerie immédiate et à court terme, le financement, la structure financière et la rentabilité. Le cas est ainsi fait qu'il existe de fortes disparités entre les conclusions tirées de l'analyse financière du groupe et celles qui portent sur les seuls comptes sociaux de la société mère.

Le troisième cas présenté est tiré de *L'interprétation du bilan*, un ouvrage publié en 1951 par l'expert-comptable suisse Ermenegildo Snozzi. Ce même cas avait déjà été publié en 1935 dans le n°48 de la revue *Les Affaires*. Seulement quelques aspects sont abordés : le choix des filiales à incorporer, l'intégration des comptes des filiales, le dégagement des intérêts minoritaires et la présentation des états financiers consolidés.

Le dernier cas, ce veut être une application réelle de la consolidation. A cet effet, les auteurs ont reproduit le bilan consolidé de la société hollandaise Philips, tel qu'il a été publié dans le rapport annuel. C'est l'existence d'une traduction en français des comptes consolidés de cette société qui explique sa présence dans la communication de Richard et Veyrenc. Les dirigeants de Philips publient : une communication aux actionnaires, les situations consolidées pour les exercices 1952 et 1953, un bref commentaire de la situation consolidée et un relevé des résultats consolidés.

Cette communication s'achève par la publication de la traduction des réglementations américaines et anglaises. Pour les Etats-Unis, il s'agit des articles 278 et 358 du code civil de Californie (modifié en 1933) et de la réglementation de la *Securities and Exchange Commission* (articles 4.01 à 4.12 du *Regulation SX*). Concernant la réglementation au Royaume-Uni, c'est la loi sur les sociétés de 1948 qui est reproduite dans son intégralité.

2-8) les raisons du succès auprès de la profession comptable

Cette communication aura un impact considérable sur le démarrage d'une réflexion en France sur la question des bilans consolidés. En effet, il suffit d'analyser les publications faites dans les revues comptables ou juridiques pour constater qu'elles font toutes référence à cette étude pionnière. Cette communication servira de base à la réflexion et ce jusqu'en 1968 date à laquelle, le Conseil National de la Comptabilité publiera un rapport sur les bilans consolidés dans lequel est présenté une méthodologie française d'élaboration de comptes consolidés.

Les raisons de ce succès sont diverses. En fait, il n'existe aucune étude approfondie de cette ampleur sur la question des bilans consolidés avant la communication de Richard et Veyrenc.

Même si, dès 1948, Léon Retail accorde dans le tome 2 d'*Administration et gestion des entreprises* une dizaine de pages à la consolidation, la présentation est trop succincte pour réellement déclencher un réel intérêt. Ce ne sont pas davantage les six pages consacrées par Léo Chardonnet en 1951, dans la deuxième édition de son *Traité pratique de comptabilité approfondie*, qui permet une réelle prise de conscience des enjeux de la consolidation. L'auteur s'intéressant seulement à l'évaluation des filiales et de la société mère en cas de participations, plutôt qu'à la question des bilans consolidés. Enfin, pour Snozzi (1951), même si le propos est clair et précis, un chapitre consacré au bilan consolidé dans un ouvrage plus général sur l'interprétation des bilans n'est pas suffisant pour attirer l'attention.

Si la communication de Richard et Veyrenc a connu un succès relatif, c'est nous pensons pour trois raisons principales. Tout d'abord, la position institutionnelle des auteurs dans la profession comptable libérale est extrêmement importante. Leurs écrits attireraient indubitablement l'attention. En outre, leur participation à la mission de productivité des experts-comptables d'avril mai 1951 leur a permis de s'approprier le contexte dans lequel la consolidation des comptes est pratiquée outre-Atlantique.

La seconde raison qui explique le succès de cette publication, c'est justement le mode de communication choisi. Présenter au congrès annuel de la Compagnie nationale des experts-comptables une communication qui sera par la suite éditée et largement diffusée a certainement davantage d'impact, qu'un article publié dans une revue juridique (Horace, 1949 ; Dreyer, 1952) ou quelques pages consacrées à la question de la consolidation dans des traités de comptabilité approfondie, et cela, même si les auteurs sont reconnus (Retail, 1948 ; Chardonnet, 1951 ; Snozzi, 1951). Enfin, la qualité du support joue en faveur d'une appropriation par les professionnels de la comptabilité. Même si le plan aurait pu gagner en clarté, le propos est clair et relativement limpide. La difficulté est progressive, les principes énoncés sont souvent suivis d'exemples ce qui facilite l'assimilation de cette technique par des experts-comptables qui seraient confrontés à cette question. En conclusion, la personnalité des auteurs, le mode de communication choisi et la qualité intrinsèque du texte peuvent expliquer pourquoi la quasi-totalité des publications postérieures à 1954 font systématiquement référence à cette étude pionnière.

CONCLUSION

L'influence de la mission de productivité des experts-comptables français d'avril mai 1951, sur les travaux présentés par Richard et Veyrenc en 1954 ne fait pas de doute. Il n'existe aucune différence entre les conclusions du rapport et celles exposées par les deux experts-comptables français. Le fait qu'ils aient été chefs de la mission de productivité explique dans une large mesure les nombreuses similitudes entre les deux documents.

Cette communication de Richard et Veyrenc n'ambitionne pas de fournir une méthodologie française de la consolidation. Celle-ci sera élaborée une quinzaine d'années plus tard lorsque le Conseil National de la Comptabilité publiera un rapport approuvé par un arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances le 20 mars 1968.

Cette communication a surtout servi à ce que la technique de la consolidation soit introduite en France. Pas encore au sein des groupes de sociétés, car les premières publications n'interviennent qu'à la fin des années 1960, mais déjà auprès des spécialistes de la comptabilité. L'objectif semble atteint lorsque l'on constate que la grande majorité des publications comptables professionnelles font référence à la communication de Richard et Veyrenc.

Avant que le vœu formulé d'un usage important de la consolidation ne soit exaucé, la connaissance de cette technique par les experts-comptables français est nécessaire. A ce titre la présentation de la communication de Richard et Veyrenc devant les membres de la profession comptable libérale réunis au congrès annuel de la Compagnie nationale des experts-comptables y a manifestement contribué.

BIBLIOGRAPHIE :

Berland, N. (1999), *L'histoire du contrôle budgétaire en France : Les fonctions du contrôle budgétaire, influences de l'idéologie, de l'environnement et du management stratégique*, Thèse en sciences de gestion, Université de Paris-Dauphine.

Berland, N (2002), *Le contrôle budgétaire*, « Collection repères », La Découverte.

Boltanski L. (1981). « America, America, ...le plan Marshall et l'importation du « management » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°38, pp. 18-41

Boulat R. (2002), « Le concept de productivité en France de la Première Guerre mondiale aux années soixante », *Travail et emploi*, n°91, pp. 43-56.

Cailluet L. (1995), *Stratégies, structures d'organisation et pratiques de gestion de Pechiney des années 1880 à 1971*, thèse d'histoire, Université Lyon II.

Chardonnet L. (1951), *Traité théorique et pratique de technique comptable approfondie*, 2^{ème} édition, Delmas

Charles, P. & alii. (1956), « Bilans consolidés (généralités, Stocks, Cas concrets) », *Bulletin de la Société de Comptabilité de France*, n°151, pp. 85-111.

CNCC-OECCA (1993), *Histoire de la profession comptable*, Malesherbes

Crouzet, F. (2002), "Conclusions", in Barjot D, Gillingham J, et Hara T., in *Catching up with America : productivity missions and the diffusion of American economic and technological influence after the second World War*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 427-439

Dreyer, P.-J. (1952), « Bilans et comptes des groupements économiques de sociétés dans la pratique anglo-saxonne », *La semaine juridique*, n°4, pp. 973-977.

Fain, B. (1954), « Les comptes consolidés des sociétés apparentées », *Economie et comptabilité*, n°8, pp. 55-95.

Guigueno, V. (2002), «What they saw, what they wrote, what we read: the American experience in the reports of French Marshall-Plan missionaries », in Barjot D, Gillingham J, et Hara T., *Catching up with America : productivity missions and the diffusion of American economic and technological influence after the second World War*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 197-206

Guilbert, M.-O. (1959), « Un moyen d'information: la consolidation des bilans », *Revue des sociétés*, n°77, pp. 390-414.

Hara, T. (2002), « Productivity Missions to the United States: the case of post-war France », in Barjot D, Gillingham J, et Hara T., *Catching up with America : productivity missions and the diffusion of American economic and technological influence after the second World War*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 171-182.

Horace, A. (1949), « La présentation des bilans consolidés dans les pays anglo-saxons », *Journal des sociétés*, n° 5, pp. 161-181.

Horace, A. (1949), « La présentation des bilans consolidés dans les pays anglo-saxons (suite) », *Journal des sociétés*, n° 8, pp. 225-242.

Joly, H. (2002), « Sociology of the members of the French productivity missions to the USA, 1949-54 », in Barjot D, Gillingham J, et Hara T., , in *Catching up with America : productivity missions and the diffusion of American economic and technological influence after the second World War*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 183-196.

OECCA et AFAP (1951), *La comptabilité au service de la productivité aux Etats-Unis*, rapport préliminaire de la mission française des experts-comptables, OECCA et AFAP.

OECCA et AFAP (1952), *La comptabilité : mesure et facteur de productivité*, rapport de la mission française des experts-comptables, OECCA et AFAP.

Retail, L. (1948), *Administration et gestion des sociétés commerciales*, 2^{ème} édition, Sirey.

Richard, F.-M. Et Veyrenc, A (1954), *Les bilans consolidés, comptes de groupes d'entreprises*, Durassié.

Snozzi, E. (1935), « Le bilan consolidé », *Les affaires*, n° 48, pp. 404-413.

Snozzi, E. (1951), *L'interprétation des bilans*, Dunod.

Stoffaës, C. (1993), « La révolution invisible : une mise en perspective de l'expérience des missions de productivité », in Levy-Leboyer. M, et Girault R, dir., *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, CHEFF, pp. 755-762.

Vène, A. (1956), « Une solution séduisante : Bilans de groupe ou bilans consolidés », *Le Monde* 04/03/56, p. 9.

Veyrenc, A. (1954), « Présentation de la CNEC », *Bulletin de la Compagnie nationale des experts-comptables, organisme syndical*, n° 74, p. 23

Zimnovitch, H. (1997), *Les calculs du prix de revient dans la seconde industrialisation en France*, 2 tomes, Thèse en sciences de gestion, Université de Poitiers.